

INTERVIEW

Gazoduc : un débat en toute indépendance

La Commission nationale de débat public a été saisie pour la construction du futur gazoduc Arc-de-Dierrey, de Voisines à Cuvilly, dans l'Oise. C'est elle qui organise la rencontre haut-marnaise du débat à Arc-en-Barrois lundi, en toute indépendance de GRT gaz, maître d'ouvrage.

Le Journal de la Haute-Marne : Organiser un débat public autour de la construction d'un futur gazoduc est une première ?

Patrick Legrand : C'est effectivement une première pour un gazoduc. En fait deux débats sont menés puisque un projet de gazoduc est en cours près de Fos-sur-Mer.

JHM : C'est une volonté de transparence dans la réalisation de ce gazoduc ?

P. L. : Ce débat est bien de permettre au public de participer

largement en amont avant que les principales décisions ne soient prises. C'est d'ailleurs la différence avec l'enquête publique, qui intervient en général quand tous les partis sont pris. Le débat public travaille sur un fuseau et non sur un tracé du futur gazoduc. On pose un certain nombre de conditions et on explore ensemble la question des contraintes qui peuvent se poser.

La seconde nouveauté est que l'on peut se poser la question du pourquoi et à quoi cela sert d'avoir un tuyau 1,2 m de diamètre.

La nouveauté du débat public, c'est de sortir le gazoduc de l'anonymat. Un gazoduc est quelque chose que l'on enfouit dans le sol. Le sol n'est pas un élément inerte et il fait partie de la biosphère et donc a besoin d'être préservé, du moins géré.

JHM : Pour pouvoir débattre, encore faut-il être informé. Est-ce prévu ?

P. L. : Le débat public est ouvert maintenant depuis un mois. Un site Internet a été ouvert simultanément. Le dossier du maître d'ouvrage est consultable avec 80 pages qui sont très informatives. Lundi, lors de la réunion publique à Arc-en-Barrois GRT Gaz sera présent pour présenter son projet après une introduction sur la fonction du débat public.

JHM : Cette réunion sera certainement l'occasion d'évoquer le passage du gazoduc dans le périmètre d'étude du futur parc national de forêt feuillue ?

P. L. : Nous avons inscrit cette question dans les différentes thématiques. Mais j'espère qu'elle sera ouvertement posée aux intervenants. Nous ne faisons que recueillir les remarques de la population. Nous les structu-



Patrick Legrand.

rons pour ensuite les porter à une structure qui touche à l'aménagement du territoire.

Propos recueillis par Ph. L.

Repères

Gazoduc : longueur de 300 km entre Cuvilly (Oise) et Voisines (canton de Langres) via Dierrey-Saint-Julien (Aube). Gazoduc de 1,2 m de diamètre. **Travaux :** 18 mois de 2012 à 2013. **Coût :** 700 millions d'euros. **Site Internet :** www.arc-de-dierrey.grtgaz.com

Commission nationale du débat public

Pourquoi : la loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité intègre la notion : participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Qui : la commission nationale du débat public (CNDP) est chargée de veiller à la participation du public dans le cadre de projet d'aménagement ou d'équipement du territoire. En l'occurrence, elle se saisit lorsqu'un projet de gazoduc dépasse 200 km avec un diamètre supérieur à 60 cm. La CNDP a le statut d'autorité administrative indépendante.

Comment : lorsqu'un débat public est décidé par la CNDP, une commission particulière est nommée constituée de quatre à sept membres. Des réunions sont alors organisées.